

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ACCORD SUR LA PROTECTION DES DONNEES
PASSE AVEC LA SAS DOCTOLIB**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2021-D- 12

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°27 du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signatures à Monsieur Michel BUISSON,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de la mise en place d'un centre de vaccination COVID 19 à Angoulême, est approuvé l'accord passé entre la SAS Doctolib située 54 quai Charles Pasqua 92 300 LEVALLOIS PERRET et GrandAngouleme.

Article 2 – L'accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Doctolib s'engage à effectuer les opérations de traitement des données à caractère personnel fournies.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 janvier 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 18/01/2021
Publié ou notifié,
Le 19/01/2021